

## Deux conventions à adopter le 1er avril 21/01/2021



## Actus Agricoles

**Nous vous en parlons depuis l'automne. A compter du 1er avril 2021, deux nouvelles conventions collectives nationales (CCN) entreront en vigueur.** Elles concernent :

- la production agricole et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma) LIEN
- les entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF).

« Elles constituent un progrès majeur dans le paysage conventionnel agricole avec de nouvelles avancées sociales et la restructuration des branches professionnelles, plaide le ministère de l'agriculture dans un communiqué du 21 janvier 2021, tout en conservant une place au dialogue social de proximité qui compense pour les petites et moyennes entreprises et les très petites entreprises l'absence de négociation d'entreprise ».

### Pour aller plus loin, lire aussi :

- [Employeurs : une convention collective nationale s'applique en 2021](#): tout comprendre des changements qui vous attendent (vidéo).
- [Employeurs : jusqu'au 1er avril pour se mettre en conformité](#): s'approprier la nouvelle classification et utiliser l'outil Clic & Claass (vidéo).

- Pour la CCN Production agricole/Cuma, la mise en place d'une nouvelle classification des métiers harmonisée au niveau national et une grille nationale fixant les salaires minima ; LIEN

**Ces deux nouvelles conventions collectives nationales vont permettre des « avancées importantes »** pour les entreprises de toute taille et leurs salariés avec :

- Pour la CCN ETARF, l'instauration d'une classification homogène des emplois sur tout le territoire et un échelonnement des rémunérations plus favorable à la progression des salariés.

« Dans le domaine agricole, il existe aujourd'hui 205 conventions collectives et 85 % d'entre elles ont un champ d'application départemental ou régional, rappelle le ministère. Au 1er avril, l'entrée en vigueur de ces deux nouvelles CCN permettra de réduire ce chiffre à 66 % et d'ainsi participer activement à la restructuration des branches souhaitée par le Gouvernement. Cette dynamique se poursuit avec les travaux en cours sur la branche de l'exploitation forestière. »

Pour aider les agriculteurs et Cuma dans la mise en œuvre de la nouvelle classification des emplois sur leurs exploitations, **les cabinets membres du groupement AGIRAGRI ont créé LA solution parfaitement adaptée : CLIC & CLAASS**, une application qui permet en quelques clics d'établir la bonne classification de chaque emploi agricole. Très simple et très rapide d'utilisation, elle est **accessible gratuitement** en se connectant sur <https://clictclaass.agiragri.com/>

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/deux-conventions-a-adopter-le-1er-avril/>